EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 38

VENTES D'IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER-SMAF AUVERGNE À L'OPHIS DU PUY-DE-DÔME

Mme Valérie BERNARD en tant que présidente de l'OPHIS au titre du Conseil Départemental ne prend pas part au vote

- Par arrêté du 20 septembre 2013, la Commune a délégué à l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne son droit de préemption pour l'acquisition de l'immeuble cadastré HW n° 272 situé 57, avenue Charras à Clermont-Ferrand pour un montant de 215 000 €.

Cette acquisition a été motivée par la localisation de ce bien dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le quartier de la Gare.

L'OPHIS du Puy-de-Dôme est intéressé pour racheter les quatre étages de cet immeuble afin de les transformer en six logements.

- Par arrêté du 15 juillet 2013, la Commune a délégué à l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne son droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle cadastrée DX n° 86 de 1 350 m² située 19 rue des Courtiaux à Clermont-Ferrand pour un montant de
160 000 €.

L'objectif de cette acquisition était la maîtrise foncière nécessaire au projet de la future Zone d'Aménagement Concerté sur le cœur d'îlot.

Afin de répondre à cet objectif, ce terrain sera divisé et le jardin situé à l'aspect nord restera propriété de l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne alors que la partie sur laquelle sont implantés une maison avec courette, annexe et jardin permettra la création d'un logement adapté conventionné en vue du relogement d'une famille identifiée dont un enfant est en situation de handicap.

L'OPHIS du Puy-de-Dôme est intéressé pour réhabiliter cette maison.

Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne à revendre ces immeubles à l'OPHIS du Puy-de-Dôme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2017

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Grégory BERNARD